

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
bureau 2100
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5
514.904.8100 TÉLÉPHONE
514.904.8101 TÉLÉCOPIEUR

OSLER

Montréal

Montréal, le 16 mars 2017

Sylvain Lussier, Ad. E.
Ligne directe : 514.904.5377
slussier@osler.com
Notre dossier : 1171714

Toronto

Calgary

Ottawa

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Vancouver

Régie de l'énergie
Bureau du secrétaire
Tour de la Bourse, Case postale 001
800 rue du Square-Victoria
2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

New York

À l'attention de Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie de l'énergie

**Objet : Demande de révision d'Hydro-Québec dans ses activités de transport
d'électricité (le « Transporteur ») de la décision D-2015-209
Dossier de la Régie R-3959-2016**

**Demande de révision d'Hydro-Québec dans ses activités de production
d'électricité (le « Producteur ») de la décision D-2015-209
Dossier de la Régie R-3961-2016**

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 13 mars dernier dans les dossiers mentionnés en rubrique et vise à informer la Régie du temps prévu pour interroger les témoins de NLH et le temps prévu pour l'argumentation du Producteur, le tout aux fins de la planification de l'audience débutant le 20 mars prochain.

Tout d'abord, nous désirons souligner le fait que NLH n'indique pas dans sa lettre du 15 mars dernier à la Régie les qualifications de ses témoins, et ce malgré la demande expresse en ce sens formulée par la Régie dans votre lettre du 13 mars dernier. Il est donc difficile pour le Producteur de prendre position sur l'admissibilité de leur témoignage et le Producteur réserve tous ses droits à cet égard.

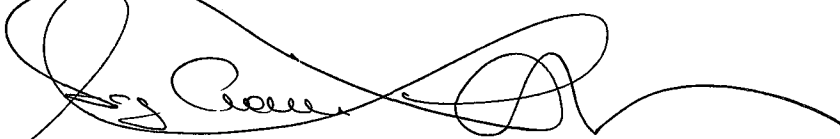
La non-divulgence des qualifications des témoins de NLH rend tout aussi difficile pour le Producteur l'évaluation du temps requis pour leur interrogatoire. Ceci dit, nous estimons que le temps requis devrait être semblable au temps que NLH prévoit pour son interrogatoire des témoins du Producteur, c'est-à-dire de 30 à 60 minutes.

Le Producteur demande que la Régie exige de NLH qu'elle divulgue les qualifications de ses témoins en transmettant aux participants et à la Régie leur curriculum vitae d'ici 12 h le vendredi 17 mars 2017.

Finalement, le Producteur prévoit une durée de deux heures pour son argumentation.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvain Lussier', with a large, stylized flourish extending to the right.

Sylvain Lussier, Ad.E.

c.c. M^e Stéphanie Assouline